



## Saison 2017-2018

Nous avons pour but de faire découvrir l'escrime au plus grand nombre dans un esprit de grande convivialité.

Nous vous proposons de pratiquer **l'escrime à tous les niveaux : des enfants aux adultes, du loisir jusqu'au haut niveau** avec pour tous, le même sérieux, la même rigueur, et la même qualité d'enseignement. Celui-ci est dispensé par 2 maîtres d'armes de haut niveau.

Le club compte environ 150 licenciés dont deux tiers d'enfants.

Nous accueillons les enfants **à partir de 4 ans** pour du **Baby escrime**, et **à partir de 6 ans révolus dans l'année pour les autres cours.**

**Pas de limite d'âge pour les « adultes »**

Depuis fin juin 2011, le gymnase dispose de l'équipement électrique pour 8 pistes, et nous disposons de 2 pistes tapis métallique.

Lieu : Gymnase de la piscine - 15 Avenue d'Huy - 60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 20 06 09

e-mail : [escrime.compiègne@wanadoo.fr](mailto:escrime.compiègne@wanadoo.fr)

Site : [www.escrime-compiegne.com](http://www.escrime-compiegne.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/#!/CercleEscrimeGeorgesTainturierCompiègne>

Club affilié à la Fédération Française d'Escrime.

Association Loi 1901 déclarée le 1er février 1926 sous le numéro 376.

### Horaires d'ouverture

	18-19	19-20	20-21	21-22
Lundi	Débutants 6-12 ans	Leçons individuelles (x2)	Cours "adultes" compétition	
Lundi	Pupilles à Minimes confirmés	Cadets/Juniors/ Collectif Adultes Débutants	Leçons individuelles	
Mercredi	Débutants 9-12 ans	Pupilles à Minimes Compétiteurs		
Mercredi	Débutants 6-8 ans	Cadets/Juniors/ Collectif Adultes Débutants	Leçons individuelles	
Vendredi				
	09-10	10-11	11-12	
Samedi	Baby Escrime)	Débutants 6-12 ans	Expérimentés Enfants	
	Libre "Adultes"	Libre "Adultes"	Libre "Adultes"	

sans maître d'arme

Laetitia

Jerome

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer en début de saison en fonction du nombre de licenciés par catégories

## L'escrime en bref.

Les lames du fleuret, de l'épée et du sabre sont en acier. Chaque arme a des caractéristiques différentes.

### Le fleuret

Poids : 500 g maximum  
Longueur totale : 110 cm maxi  
Lame : 90 cm maxi. Son extrémité est une section carrée.



Au fleuret, on doit toucher l'adversaire au tronc (buste, épaules, cou) pour que la touche soit valable et que l'on marque un point. Le fleuret est une arme dite "d'estoc", c'est à dire que l'escrimeur doit toucher son adversaire avec la pointe de son arme (pas avec le tranchant ou le dos de la lame).

Les assauts au fleuret sont soumis à des règles de priorité. Pour simplifier, disons que pour qu'une touche valable rapporte un point, il faut que le tireur l'ayant portée ait la priorité. Un tireur a la priorité s'il a lancé son attaque ou a effectué une parade avant de lancer sa riposte. C'est alors grâce à cette règle que l'on peut déterminer le tireur marquant un point en cas de touche simultanée. Il est évident que si aucun des tireurs n'a la priorité, aucun point n'est accordé. Afin de distinguer les touches valables des touches non valables, l'équipement du fleurettiste comporte une cuirasse conductrice qui couvre la zone valable.

---

### L'épée

Poids : 770 g maxi  
Taille : 110 cm maxi  
Lame : 90 cm maxi. Son extrémité est triangulaire.



L'épée, comme le fleuret, est une arme d'estoc, où les touches doivent être portées avec la pointe de la lame. Mais à l'épée, on peut toucher son adversaire sur tout le corps, chaussures et masque compris. Contrairement au fleuret, les assauts ne sont pas soumis à des règles de priorité: c'est le premier qui touche qui marque le point. Dans le cas des touches simultanées, les deux tireurs reçoivent un point.

---

### Le sabre

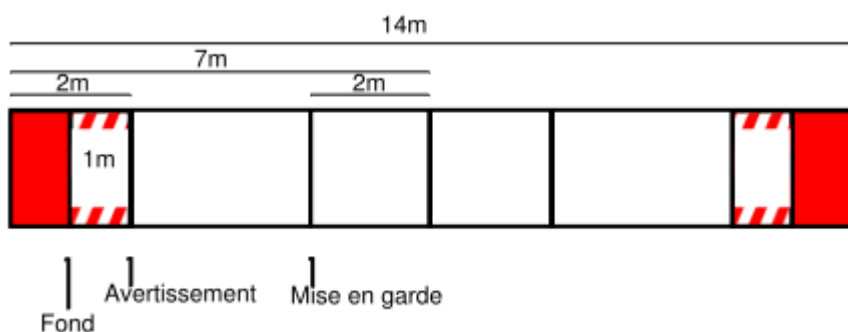
Poids : 500 g maxi  
Taille : 105 cm maxi  
Lame : 88 cm maxi. Son extrémité est triangulaire.



Au sabre, on peut toucher son adversaire avec toutes les parties de sa lame : la pointe mais aussi le tranchant ("la taille") et le dos ("la contre-taille"). Il faut toucher le haut du corps, au dessus de la ceinture, masque et bras compris. Au sabre, on observe à peu près les mêmes règles de priorité qu'au fleuret.

## Les assauts

En compétition, une piste d'escrime mesure 14 mètres de long sur 1,5 à 2 mètres de large. Elle est marquée par des lignes perpendiculaires en divers endroits (centre de la piste, ligne de mise en garde, et limite arrière, outre les 2 derniers mètres doivent être clairement identifiés). Si un tireur sort par l'un des bords latéraux de la piste, l'action est interrompue et les tireurs se remettent en garde en ayant néanmoins fait avancer d'un mètre l'adversaire du tireur qui est sorti; ce dernier devant donc reculer et se remettre à distance. Si un tireur sort des deux pieds par le bout arrière de la piste, il est considéré comme touché.



Les trois armes se pratiquent suivant des conventions qui leurs sont propres. Les grandes différences sont : la surface valable, la manière de toucher l'adversaire, et la forme et le poids de l'arme. Aux trois armes il est strictement interdit de porter des coups avec la coquille ou d'utiliser le bras non armé à quelque fin que ce soit. Les assauts se disputent en trois périodes de trois minutes. Le tireur qui marque le premier 15 touches ou qui marque le plus de points à l'issue des trois manches est déclaré vainqueur.

Les épreuves sont jugées à l'aide d'un appareil électrique enregistreur de touches qui permet d'afficher tous les points, grâce à un fil relié au bout de l'arme. Les escrimeurs sont eux-mêmes reliés au système par le fil tendu grâce aux enrouleurs.



Le tireur à gauche de l'appareil déclenche la lampe rouge s'il touche "valable", la lampe blanche en cas de touche non valable.

Le tireur à droite de l'appareil déclenche la lampe verte s'il touche "valable".

Pour juger la matérialité de la touche, seule l'indication de l'appareil de contrôle fait foi. En aucun cas l'arbitre ne peut déclarer un tireur touché sans que l'appareil ait régulièrement enregistré la touche, sauf dans les cas de sanctions (sortie arrière de la piste des deux pieds ou carton rouge pour une faute, (cf. Règlement technique FIE).

## Conditions générales.

### Éléments nécessaires à l'inscription :

- un **certificat médical** selon les dispositions adoptées le 1<sup>er</sup> juillet 2016. En cas de nouvelle inscription à la FFE, datant de moins d'un an au jour de la demande, attestant l'absence de contre-indication pour la pratique de l'escrime en compétition. En cas de renouvellement dans les 3 ans, **ou la fourniture d'attestation** qui permettra d'effectuer la demande de licence [D Modèle Attestation auto-questionnaire 05-17.pdf](#). Informations détaillées et documents disponibles sur notre site.
- la **fiche d'inscription** comprenant les informations administratives et les conditions de location. 2 chèques de caution seront demandés : un de 200 Euros pour la caution matériel, l'autre de 15 Euros pour la caution nettoyage.
- enfin un **chèque pour la cotisation annuelle** (lors de l'inscription définitive)

### Coûts et modalités :

Après une **période d'essai de trois séances consécutives** dans un délai ne pouvant dépasser un mois, la cotisation annuelle pour le Cercle d'Escrime Georges Tainturier est due dans son **intégralité** pour la saison en cours.

Les inscriptions peuvent être effectuées **tout au long de l'année** et bénéficient de tarifs adaptés selon la date de l'inscription (« 2 trimestres », « 1 trimestre »)

Le paiement de la cotisation annuelle est exigée lors de l'inscription (encaissement le 1 octobre 2017). Toutefois, il est possible de payer en trois fois. Dans ce cas les 3 chèques de cotisation seront demandés lors de l'inscription et seront encaissés aux dates suivantes : 1 octobre 2017, 15 décembre 2017 et le solde le 15 février 2018

Nés en	Baby Escrime à partir de 4 ans	M7 / M9 2008 à 2010	M11 / M14 M17 / M20 1997 à 2007	Adultes (/2 <sup>ème</sup> adulte) ≤1996	2ème Enfant ≥1997	Étudiants UTC/ESCOM 1 semestre (saison complète)
Cotisation	96 €	129 €	133 €	145 € (/ 112 €)	100 €	64 € (+58 €)
Licence	30 €	42 €	53 €	53 €	53 €	53 €
<b>Total Cotisation+Licence</b>	<b>126 €</b>	<b>171 €</b>	<b>186 €</b>	<b>198 € (/165€)</b>	<b>153 €</b>	<b>117 € (175 €)</b>
<b>Location matériel</b>	<b>15 €</b>	<b>42 €</b>	<b>51 €</b>	<b>54 € (/ 42 €)</b>	<b>39 €</b>	Gratuit
<b>Total avec location</b>	<b>141 €</b>	<b>213 €</b>	<b>237 €</b>	<b>252 € (/ 207 €)</b>	<b>192 €</b>	<b>117 € (175 €)</b>

Remarque : il est aussi possible de s'inscrire pour le cours collectif du samedi matin seulement  
L'ensemble des tarifs est disponible sur notre site internet

### Rappel des conditions de location

Un chèque de **caution de 200 €** pour le matériel loué est demandé. Il est restitué lors de la restitution du matériel en fin de saison.

Un chèque de **caution de 15€** pour le lavage du matériel est demandé. Il est restitué lors de la restitution du matériel si celui-ci est rendu propre (Cuirasse, sous cuirasse, pantalon et masque).

Chaque tireur devra s'équiper :

- d'un gant ( un tarif groupé sera négocié par le cercle - compter environ 15 euros)
- d'un fil de corps (tarif négocié de 15 euros - rachat 10 euros en cas d'abandon dans l'année)